

Bonjour,  
Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur Ecole de Saint-Perdon situé sur la commune de ST PERDON.

## **Article 1 : Objet de la consultation**

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

### **Type de Marché :**

Marché de fournitures

### **Forme du Marché :**

Les prestations feront l'objet d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R2122-8 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

### **Les produits demandés :**

- Produit n°1 Carotte (Conso le 24/04 et le 28/04) 30Kg (réponse le 02/04/2023 au plus tard) – Livraison le : 20/04/2023 - 18 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Haricot rouge (Conso le 24/04) 2Kg (réponse le 02/04/2023 au plus tard) – Livraison le : 20/04/2023 - 18 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Oignon (ou oignon botte accepté ) 2Kg (réponse le 02/04/2023 au plus tard) – Livraison le : 20/04/2023 - 18 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Poireau (Conso le 24/04 ) 10Kg (réponse le 02/04/2023 au plus tard) – Livraison le : 20/04/2023 - 18 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Pomme de terre (Conso le 24/04 et le 27/04) 30Kg (réponse le 02/04/2023 au plus tard) – Livraison le : 20/04/2023 - 18 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Salade 6Unité(s) (réponse le 02/04/2023 au plus tard) – Livraison le : 20/04/2023 - 18 jours de délai de livraison
- Produit n°7 Viande hachée de boeuf (Consommation le 25 avril ) 6Kg (réponse le 02/04/2023 au plus tard) – Livraison le : 20/04/2023 - 18 jours de délai de livraison

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : Livraison à Saint-Perdon du lundi au vendredi de 7h30 à 14h.  
Ou à la cuisine centrale de Mont-de-Marsan (283 rue de la ferme du Conte) entre 7h et 12h. (Contacter Félix Cazenaves au 05 58 75 80 00 ou felix.cazenaves@montdemarsan-agglo.fr)

## **Article 2 : Jugement des offres**

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette formule de consultation.

## **Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :**

- Prix (en € HT au kilo ou unitaire) – 40%
- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (0 intermédiaire correspondant à la meilleure note) – 35%
- Qualité du produit (fraicheur) (Délai le plus court entre la date de fabrication et la date de livraison) – 25%

**Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :**

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

## **Elimination des offres :**

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

## **Coordonnées de l'acheteur :**

- Ecole de Saint-Perdon
- Charles Dayot
- 84 avenue de la Chalosse
- 40090 ST PERDON
- Responsable des achats : Félix Cazenaves
- Téléphone : 06 29 15 71 07
- Courriel : [stephane.lockaert@montdemarsan-agglo.fr](mailto:stephane.lockaert@montdemarsan-agglo.fr)

## **Recours**

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal compétent :

Tribunal Administratif de Pau